

Rénovation de la gare Nanterre-Préfecture sur la ligne RER A

De mi-mai 2009 à juin 2012, la gare de Nanterre-Préfecture, sur la ligne A du RER, fait l'objet d'une vaste rénovation et d'une amélioration de son accessibilité. Différents aménagements vont permettre de rendre la gare plus accessible à tous et plus confortable et d'améliorer encore les accès, la fluidité, la sécurité, l'information, les services...

Les équipements et aménagements réalisés permettront à tous les voyageurs et particulièrement aux personnes à mobilité réduite :

- De pouvoir accéder à la station par un nouvel ascenseur situé dans l'accès actuel (Esplanade Charles de Gaulle) qui sera mis en service prochainement.
- De pouvoir atteindre directement la station par trois nouveaux accès « Préfecture ; Terrasses de l'Arche et Boulevard de Pesaro » qui seront mis en service respectivement en 2010, 2011 et 2012.
- D'accéder plus facilement aux différents niveaux depuis les quais ou la voirie en équipant la gare de 4 nouveaux escaliers, de 13 escaliers mécaniques et de 4 ascenseurs mis à disposition de manière échelonnée de 2010 à 2012.
- De bénéficier de nouveaux services et équipements principalement dans la salle d'échanges (dès 2010 : nouveaux commerces, comptoir d'information, fronts de ventes automatiques, sécurité et signalétique améliorés...).

Les travaux dureront trois ans et seront finalisés en 2012. La durée des travaux s'explique par la complexité urbaine du secteur (autoroute A14, sous-sol d'immeubles...), et la nécessité de maintenir la gare ouverte pendant les travaux.

L'accessibilité de la gare de Nanterre-Préfecture est inscrite dans le programme de mise en accessibilité des gares RER/RATP aux personnes à mobilité réduite. Avec 3 à 4 ans d'avance sur l'obligation prévue par la loi de 2005-102 sur « l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », pratiquement toutes les gares RER de la RATP seront ainsi accessibles en 2011-2012.

A l'image du pôle de Nanterre - Préfecture, le développement des transports en banlieue et l'amélioration de leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite constituent pour la Région Ile-de-France deux priorités. Elle est le principal financeur du développement des transports en commun d'Ile-de-France.

A Nanterre, préfecture des Hauts-de-Seine, l'opération d'intérêt national Seine-Arche intervient sur un territoire de 320 hectares situé dans la continuité de l'axe historique parisien conçu par Le Nôtre. Ce site s'étend des berges de la Seine jusqu'à la Grande Arche de la Défense. L'opération d'intérêt national Seine-Arche est un projet de recomposition urbaine qui s'appuie sur les principes de mixité des fonctions, de qualité architecturale et des espaces publics, de valorisation des grands équipements présents sur le territoire. L'EPA Seine-Arche lance la construction de 3 500 logements et ce développement se poursuivra jusqu'en 2015 afin d'offrir des logements pour tous en première couronne de l'ouest parisien. Il construit entre autres des bureaux (217 000 m²), le centre urbain Cœur de Quartier (170 000 m²), le pôle de la future gare multimodale à Nanterre - Université, le parc du Chemin de l'Ile (14 hectares).

Pour la gare de Nanterre Préfecture les travaux, d'environ 31 M€, sont financés par la Région Ile-de-France à hauteur de 21.75 M€, la RATP 5.5 M€ et l'EPA Seine-Arche 3.5 M€.

Pendant toute la durée des travaux, un dispositif de communication locale (dépliant, panneaux d'information, lettres aux riverains, rubrique internet sur le site internet de la RATP), informera de l'avancée du projet, des différents aménagements en cours et de leurs mises en service successive.

Télécharger le communiqué de presse

(25/05/2009)